

A woman in the foreground and a man in the background are kayaking on a calm lake. The woman is wearing a brown Aigle jacket and a matching cap, smiling. The man is wearing a black Aigle jacket and a bucket hat, also smiling. The background features rolling hills and mountains under a cloudy sky.

AIGLE 1853

Permettre à chacun
de vivre pleinement des
expériences sans laisser
d'autres empreintes
que celles de ses pas.

RAPPORT DE MISSION 2022

ÉDITO

**LIVE FULLY,
LIVE RESPECTFULLY!**



L'humain, l'innovation produit et l'avenir de la planète sont au cœur des préoccupations de la maison Aigle. Créée il y a maintenant 170 ans, l'entreprise reste attentive au monde qui l'entoure et milite pour une mode plus durable.

Imaginer des vêtements, des bottes et accessoires : le chemin vers un monde meilleur ne s'arrête pas là, surtout pour une marque devenue société à mission en 2020. Chaque jour, nous nous efforçons de proposer des produits dans l'air du temps, pour tous les temps et qui durent longtemps. Cet équilibre ne peut se construire qu'à plusieurs, avec l'aide de nos partenaires, de nos fournisseurs et de nos collaborateurs.

En 2021, nous nous engageons sur trois pistes d'amélioration : l'humain (car nous croyons au changement collectif), les produits (pour valoriser l'éco-conception), et la planète (pour réduire notre impact et protéger la biodiversité). En 2022, nous avons concrétisé ces engagements par des actions. Ce rapport de mission recense et détaille avec précision chaque action de la marque en matière de RSE.

Au programme : une poursuite de l'éco-conception au sein de nos collections, un travail de fond sur la traçabilité de nos produits et la transparence vis-à-vis de nos clients, la décarbonation de notre usine à Ingrandes grâce à des panneaux photovoltaïques... Et bien sûr la fierté de continuer à investir sur ce site de production d'Ingrandes-Sur-Vienne, dernière usine à produire des bottes en caoutchouc en France.

Cette année encore, des changements majeurs qui témoignent de notre ambition de faire bouger les choses à grande échelle, des décisions plus modestes qui montrent aussi que nous croyons aux petits pas, qui une fois additionnés peuvent faire la différence.

AVANT-PROPOS

ÉLISABETH
LAVILLE

Présidente du Comité de mission



Aujourd'hui, plus que jamais, l'industrie textile est appelée à se réinventer, en faisant évoluer son modèle de production mais surtout son modèle économique afin de minimiser ses impacts négatifs et créer davantage de valeur – qu'elle soit environnementale et humaine mais aussi économique, car un nouveau modèle plus vertueux n'est possible que s'il est soutenable économiquement.

Au-delà du « footprint », c'est-à-dire l'empreinte écologique et sociale des marques de l'industrie, qu'elles doivent diminuer drastiquement, elles ont aussi un « brainprint » autrement dit une influence sur les tendances et les normes sociales. Et dans un contexte où la transition écologique est avant tout un changement culturel, pas seulement technique, la responsabilité des marques de l'industrie textile est cruciale dans la construction de nouveaux récits plus désirables.

Aigle a compris cette responsabilité. En devenant l'une des premières marques de mode entreprise à mission en 2020, elle a fait figure de marque pionnière.

Pour rappel, ce statut juridique, introduit par la loi PACTE, oblige l'entreprise à se doter de moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux qu'elle s'est fixée et à faire vérifier l'exécution de sa mission par un comité de mission ainsi qu'un Organisme Tiers Indépendant.

Depuis 2020, l'écosystème des entreprises à mission a pris de l'ampleur et Aigle a fait du chemin. Au cours de l'année 2021, la marque a su prouver auprès de son comité de mission, que j'ai l'honneur de présider, son engagement sincère à faire évoluer ses modes de production, son offre et à sensibiliser les consommateurs ainsi que ses collaborateurs à une mode plus circulaire. De premiers jalons ont été posés pour être à la hauteur de cette ambition.

2022 a été marqué par un contexte économique chahuté pour l'ensemble des acteurs économiques, y compris l'industrie textile. C'est dans ce contexte que notre comité de mission s'est réuni par deux fois pour suivre l'avancement de Aigle dans l'atteinte de ses objectifs, dont fait état ce rapport. Nous avons pu constater une volonté de maintenir le cap et de consolider la feuille de route définie par la direction et ses équipes. Aigle a également su améliorer ses pratiques pour répondre aux exigences du premier audit, notamment en matière d'offre responsable. Je salue à ce titre le travail réalisé par les équipes de Aigle. Beaucoup a déjà été fait par la marque pour mener à bien sa mission. Mais, bien naturellement, il reste encore beaucoup à faire pour être à la hauteur de l'ambition fixée – car la mission a un début mais n'a pas de fin !

Alors que Aigle a vécu en 2022 un changement de gouvernance, notre comité de mission engage la nouvelle direction à rester fidèle aux convictions qui ont motivé l'obtention du statut d'entreprise à mission, et à ne pas baisser les bras.

Notre comité de mission va continuer à assumer le rôle qui est le sien : celui de suivre avec attention le déploiement des engagements de la marque et à l'accompagner dans ce chemin de transformation, ses questionnements et ses choix.

SOMMAIRE

06 INTRODUCTION

01. LA MISSION DE AIGLE ET SON COMITÉ DE MISSION EN 2022

- 08 La société à mission, de quoi parle-t-on ?
- 08 La mission de Aigle et les engagements
- 10 Le Comité de mission de Aigle
- 10 Les membres du Comité de mission
- 11 Les temps forts du Comité de mission
- 11 Retour sur l'audit réalisé en 2021/2022

02. RETOUR SUR LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS DE AIGLE EN 2022

- 12
- 14 **ENGAGEMENT #1** Concevoir des produits durables
- 17 **ENGAGEMENT #2** Sélectionner des fournisseurs en ligne avec l'UN Global Compact
- 18 **ENGAGEMENT #3** Encourager les comportements écologiques sur les lieux de travail
- 20 **ENGAGEMENT #4** Sensibiliser à l'économie circulaire et à la protection de l'environnement
- 22 **ENGAGEMENT #5** Participer à et soutenir des initiatives de protection de l'environnement

CONCLUSION : LES PERSPECTIVES POUR 2023-2024

26

ANNEXES

28

INTRO- DUCTION

Près de deux ans après avoir obtenu le statut d'entreprise à mission, ce rapport est l'occasion de faire un nouveau bilan concernant l'avancement de la feuille de route de Aigle pour atteindre ses engagements. Que s'est-il passé durant ces deux années ? En 2021, première année de Aigle en tant qu'entreprise à mission, le principal objectif était de définir les objectifs de la feuille route et les indicateurs associés avec l'aide du comité de mission. Durant cette année, Aigle s'est aussi employé à créer une dynamique de dialogue ouvert au sein de son comité de mission.

L'année 2022 a quant à elle été marquée par un contexte économique moins favorable pour le secteur textile et par un changement de gouvernance au sein de notre comité exécutif. Aigle s'est adapté en priorisant les chantiers les plus en lien avec sa mission : l'éco-conception et la traçabilité de ses produits, mais aussi la décarbonation de son usine d'Ingrandes.

01. LA MISSION DE AIGLE ET SON COMITÉ DE MISSION EN 2022



LA SOCIÉTÉ À MISSION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La qualité de société à mission a été introduite en 2019 par la loi PACTE dans le droit des sociétés français. Au sens de la loi PACTE, toute entreprise souhaitant obtenir ce statut juridique doit :

- ➡ Intégrer sa raison d'être dans ses statuts ;
- ➡ Intégrer un ou plusieurs objectifs sociaux, environnementaux et sociétaux dans ses statuts. Elle peut ainsi conjuguer performance économique et contribution à l'intérêt général ;
- ➡ Se doter d'un comité de mission chargé du suivi de l'exécution de la mission ;
- ➡ Désigner un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de l'exécution des objectifs ;
- ➡ Se déclarer au greffe du tribunal de commerce.

LA MISSION DE AIGLE ET LES ENGAGEMENTS

Aigle est devenu société à mission au sens de la loi PACTE en décembre 2020 en inscrivant dans ses statuts sa raison d'être :

Permettre à chacun
de vivre pleinement
des expériences
sans laisser d'autres
empreintes que
celles de ses pas.



Cinq engagements (appelés "objectifs statutaires") incarnent cette mission et guident la stratégie et les actions de Aigle¹. Ces objectifs statutaires sont alignés avec le programme RSE de Aigle qui s'organise autour de **TROIS PILIERS** :



DES PRODUITS RESPECTUEUX



CONCEVOIR DES
PRODUITS DURABLES



SÉLECTIONNER
DES FOURNISSEURS
EN LIGNE AVEC LE
UN GLOBAL COMPACT



FAIRE QUE CHAQUE GESTE COMPTE



ENCOURAGER
LES COMPORTEMENTS
ÉCOLOGIQUES SUR
LES LIEUX DE TRAVAIL



SENSIBILISER À
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
ET À LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT



PROTÉGER ET PRÉSERVER LA NATURE



PARTICIPER À
ET SOUTENIR
DES INITIATIVES
DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

¹ Entités intégrées dans le périmètre de la société à mission : Europe, siège en France (inclus corporate, retail, manufacture et entrepôt).

LE COMITÉ DE MISSION DE AIGLE

LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

Conformément à la loi PACTE et afin de suivre l'exécution de la mission de Aigle et de ses engagements, un comité de mission, composé de membres externes et internes, a été constitué dès 2021 et s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2022.

Le comité de mission a été constitué par Aigle dans un objectif de s'entourer d'une pluralité de profils à la croisée du secteur de la mode et de celui de l'impact et de la RSE, capables de porter des expertises différentes mais complémentaires faisant écho à sa mission et à ses grands engagements.

Il est composé de sept membres² :

Membres externes (par ordre alphabétique) :



Yann Arthus-Bertrand,
fondateur et Président de la
Fondation GoodPlanet, représenté
par Albane Godard, Directrice
Générale de la Fondation
GoodPlanet



Maëva Bessis,
Directrice Générale
de La Caserne



Guillaume Gibault,
fondateur et Président
du Slip Français



Elisabeth Laville,
fondatrice et Directrice de
l'agence UTOPIES (présidente
du comité de mission)



Pierre-François Le Louët,
Président d'honneur
de la Fédération Française
du Prêt-à-Porter Féminin
et Président de Nelly Rodi



Pierre-André Maus,
Vice-Président Maus Frères SA
(actionnaire)



Laetitia Rambaud,
Vice-Présidente Brand
& Positive Impact de Aigle

Membre interne :

Sandrine Conseiller, CEO de Aigle jusqu'en septembre 2022, puis Valérie Dassier qui a pris sa suite, ont pu participer aux réunions tenues par le Comité de mission.

LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION

Au sens de la loi PACTE, le comité de mission est chargé de suivre l'exécution de la mission mais aussi de publier un rapport de mission annuel pour faire part de son avis. Pour les membres du comité de mission de Aigle, il s'agit aussi de jouer un rôle de critical friend, c'est-à-dire celui d'un « ami critique et bienveillant » mobilisé autour de l'entreprise dans la mise en œuvre de sa mission.

Dans ce cadre, le rôle du comité de mission de Aigle vise à :

- ➔ apporter un conseil à la direction de Aigle sur sa stratégie et ses pratiques ;
- ➔ mettre à l'épreuve et enrichir, quand cela est nécessaire, les grands engagements inscrits par Aigle dans ses statuts et, de manière générale, challenger et « bousculer positivement » l'entreprise.

² Retrouvez les biographies des membres du Comité de Mission de Aigle en Annexes



LES TEMPS FORTS DU COMITÉ DE MISSION

En 2022 le comité de mission de Aigle s'est tenu deux fois.

Ces temps d'échanges et de dialogue ouverts, préparés en binôme par la présidente du comité de mission et l'équipe de Aigle, ont poursuivi plusieurs objectifs :

- ➔ Présenter les grands enseignements du premier audit réalisé début 2022 par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) et faire état des actions mises en place à la suite de cet audit ;
- ➔ Tenir les membres du comité de mission informés des projets et chantiers en cours déployés par Aigle en lien avec ses grands engagements de mission ;
- ➔ De manière plus prospective, nourrir les échanges à travers des éclairages sectoriels et réglementaires sur des thèmes susceptibles de faire évoluer ou d'impacter la mission de Aigle et le déploiement de ses engagements (ex : loi AGEC).

Ces différents contenus ont permis d'alimenter les réflexions des membres et les ont parfois amenés à mettre à l'épreuve certaines orientations prises par Aigle ou à enrichir la feuille de route pour atteindre les engagements définis.

Afin d'éclairer les membres du comité de mission sur la réalité opérationnelle de certains grands engagements et les projets en cours (définition de l'éco-conception, traçabilité), des collaborateurs Aigle ont été invités aux réunions du comité, en tant que membres invités.

Retrouvez en annexe les principaux points abordés au cours des réunions du comité de mission en 2022.

RETOUR SUR L'AUDIT RÉALISÉ EN 2021/2022

Le premier audit de la mission de Aigle a eu lieu en février 2022 et a permis à l'organisme tiers indépendant (OTI) d'examiner en détail la feuille de route ainsi que les moyens mis en œuvre.

Les conclusions de l'OTI ont confirmé une bonne cohérence d'ensemble entre la mission de Aigle et l'exécution des objectifs opérationnels (moyens alloués aux objectifs et sincérité des données publiées). L'ambition affichée par Aigle ainsi que les moyens alloués ont été soulignés.

Des pistes d'amélioration ont été suggérées afin d'être toujours plus clair, transparent et ambitieux :

- ➔ L'adaptation et la stabilisation de la définition de l'éco-conception pour la préciser
- ➔ L'extension du périmètre du projet traçabilité de Aigle aux fournisseurs de rang 2
- ➔ L'extension du périmètre des actions de sensibilisation et de formation au-delà du siège.

Les équipes de Aigle ont bien pris en compte ces suggestions et travaillent à intégrer ces réflexions à la feuille de route 2023 et celle des années suivantes.

02.

RETOUR SUR LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS DE AIGLE EN 2022

Pour chaque engagement associé à sa mission, Aigle a défini des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi précis. Cette revue de la performance pour chaque engagement pris par Aigle donne une photographie de notre avancement, d'éventuelles difficultés ou questionnements rencontrés dans le déploiement des actions ainsi que des pistes de réflexion du comité de mission pour aller plus loin. Certains de ces indicateurs de suivi ont évolué suite aux suggestions du comité de mission ou bien des limites rencontrées par les équipes.



SYNTHÈSE

	OBJECTIF ATTEINT	OBJECTIF EN COURS DE DÉPLOIEMENT OU D'ÉVALUATION	OBJECTIF NON ATTEINT
 CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES	Atteindre 50 % de produits éco-conçus en 2022 et 100 % d'ici 2028		
 SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS EN LIGNE AVEC L'UN GLOBAL COMPACT		100 % de nos fournisseurs évalués B > 80 % selon ICS d'ici 2025	100 % de nos fournisseurs de rang 1 alignés sur les principes du UN Global Compact en 2022
 ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et sociaux 3 fois par an	40 % des collaborateurs formés à des sujets RSE d'ici 2025	
	Trier et recycler 100 % des déchets du Siège		
 SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Sensibiliser régulièrement les clients à la réparation à raison de 10 ateliers par an		Atteindre 250 000 sessions ouvertes sur le site de seconde main « Second Souffle » en 2022
	50 % des boutiques en France sont des points de collecte d'ici fin 2022		
 PARTICIPER À ET SOUTENIR DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Renouveler le contrat de soutien à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur 2020-2023	- 46.2 % d'émissions de Gaz à effet de serre d'ici 2030 (scope 1 & 2) - 55 % par produit vendu	
	Soutenir des projets liés à la préservation de la biodiversité		

ENGAGEMENT #1

CONCEVOIR DES PRODUITS DURABLES



Précurseur en matière de produits durables de qualité, Aigle propose depuis 1853 des pièces qui durent longtemps et pour tous les temps.

Depuis 2020, Aigle développe son offre de produits responsables, afin de pérenniser et de renforcer un modèle de production plus respectueux de l'environnement.

L'objectif : atteindre 50 % de produits éco-responsables en 2022 avec l'ambition à plus long terme de pouvoir afficher 100 % d'offre éco-responsable d'ici 2028.

En 2022, la part de produits éco-responsables s'élève à 40 % des collections (en références coloris) et à 50 % pour la saison Automne Hiver 2022, contre 16 % pour l'année 2021. La progression est constante saison après saison.

RENFORCER NOTRE PART DE PRODUITS ÉCO-RESPONSABLES

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Part de produits éco-responsables dans nos collections (en références coloris, AI+AS)	40 % sur l'ensemble de l'année 2022 (saisons d'été et d'hiver) 50 % sur la saison d'hiver 2022	50 % en 2022 100 % en 2028

ÉCO-CONCEPTION : DE NOUVELLES FONDATIONS POUR RENFORCER NOTRE ENGAGEMENT

Suite à l'audit réalisé début 2022, qui soulignait la nécessité de renforcer la définition de l'éco-conception chez Aigle, les équipes ont travaillé à redéfinir l'approche sur le sujet, pour la simplifier et la rendre plus robuste. Aigle a aussi été plus ambitieux en matière de périmètre, en se positionnant par exemple sur les références réellement commandées plutôt que sur le plan de collection.

Compte tenu de l'échéancier prévu par la loi PACTE, Aigle n'est pas tenu de réaliser un audit de sa mission en 2022. Néanmoins, le choix a été fait de réaliser un audit de notre engagement sur l'éco-conception afin de valider les évolutions apportées à la définition et à la feuille de route associée.



L'ÉCO-CONCEPTION CHEZ AIGLE : UNE DÉFINITION REVUE ET AMÉLIORÉE

ANCIENNE DÉFINITION

Le produit doit répondre à l'un des 6 critères ci-dessous, eux-mêmes adossés à des labels et certifications externes :

- Fibres certifiées recyclées ;
- Fibres certifiées biologiques ;
- Fibres cellulosiques durables ;
- Fibres d'origine animale durables ;
- Cuir responsable ;
- Made in France.

En complément, la marque observe plusieurs règles, selon la catégorie du produit :

- Matière principale : minimum de 40 % de fibres durables ;
- Composant durable : plus de 50 % en poids sur l'ensemble du produit ;
- Doublure en matières durables uniquement si la matière principale est en matières durables ;
- Composition de rembourrage : 100 % de fibre durable ;
- Pour une fibre de même nature, mélange non autorisé de fibre conventionnelle et durable sur un même composant ;
- Pas plus de 5 % d'élasthanne sauf contraintes techniques ;
- Pas d'utilisation de fibre métallique sauf contraintes techniques ;
- Traitement déperlant sans perfluocarbures (PCF) ;
- Molécules utilisées dans les apprêts des tissus imperméables et déperlants.

NOUVELLE DÉFINITION

Un produit éco-responsable chez Aigle doit répondre à un des critères ci-dessous :

- Être fabriqué en France ;
- La matière principale du produit doit être composée au minimum de 50 % de fibres responsables. Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres responsables.

Les fibres éco-responsables sont des fibres dont la production a permis une baisse d'impact environnemental en comparaison avec leur équivalent conventionnel. La liste des fibres responsables autorisées est publiée et accessible en interne : il s'agit de fibres certifiées telles que le coton biologique GOTS ou OCS, de fibres recyclées GRS ou RCS, de laine certifiée RWS, etc.





LA TRAÇABILITÉ SUR LES PRODUITS AIGLE DÉPLOYÉE EN AMONT DE LA LOI AGEC

Dans une perspective d'amélioration continue, Aigle a également défini un nouvel objectif opérationnel concernant la traçabilité de ses produits en 2022.

Le projet a été initié en 2021 en partenariat avec Footbridge et s'appuie sur un outil *blockchain*. Il poursuit un double objectif :

- ➡ Assurer la traçabilité des collections textiles, chaussures et bottes afin de mieux connaître notre chaîne d'approvisionnement, en particulier à partir du rang 2 et au-delà ;
- ➡ Mesurer l'impact environnemental des produits sur le changement climatique, l'utilisation des ressources fossiles et l'eutrophisation de l'eau, grâce à des Analyses de Cycle de Vie (ACV).

Il permet aux fournisseurs de rang 1 de déclarer leurs propres fournisseurs qui déclarent les leurs, et ainsi de suite - permettant ainsi une plus grande maîtrise des conditions de fabrication de nos produits.

Ce projet répond également aux attentes de transparence toujours plus fortes de nos clients.

Déployé en 2022, ce projet permet aux clients d'accéder à des informations précises via un QR code : le descriptif du produit, les étapes et acteurs de fabrication du produit, une analyse de cycle de vie du produit (incluant des informations sur le changement climatique, l'eutrophisation des eaux et l'utilisation de ressources fossiles). Sur la saison Automne-Hiver 2022, 26 % de nos références sur le vêtement et les accessoires ont un QR-code⁴. Un indicateur sera consolidé en 2023 concernant la part de produits tracés.

⁴ FW22, EMEA, vêtements et accessoires, en références

ENGAGEMENT #2
SÉLECTIONNER DES FOURNISSEURS
EN LIGNE AVEC L'UN GLOBAL COMPACT

Afin de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains chez ses fournisseurs, Aigle a défini des critères d'exigence et de transparence qui s'appliquent à l'ensemble de ses partenaires.

GARANTIR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS
ET DE L'ÉTHIQUE SUR NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Part de fournisseurs signataires de notre Code de Conduite Aigle (inclus UN Global Compact) - rang 1	86 %	100 % de fournisseurs alignés sur les principes du UN Global Compact en 2022
Part de nos usines auditées avec une note supérieure à B > 80 % (charte ICS sur les normes sociales) - rang 1	56 %	Collaborer uniquement avec des fournisseurs de produits finis évalués A-B > 80 % selon ICS d'ici 2025

En 2022, le code de conduite de Aigle a été transformé en une Charte éthique diffusée à l'ensemble des fournisseurs de rang 1. Cette année a donc été marquée par une période de transition dans le déploiement de cette Charte, aujourd'hui signée par la presque totalité de nos fournisseurs de rang 1.

Dans le cadre de sa politique d'audit social auprès de ses usines, Aigle est membre de l'association Initiative for Compliance and Sustainability (ICS) qui évalue et audite les conditions de travail chez les fournisseurs tout en les accompagnant dans une démarche de progrès.

Initiés dès 2019, ces audits sociaux permettent l'attribution d'une note pour chacune des usines auditées. Aujourd'hui, deux tiers des usines de rang 1 de Aigle sont auditées et un travail est en cours pour vérifier les audits du tiers restant. L'ambition est de ne collaborer qu'avec des fournisseurs de produits finis évalués A-B > 80 % selon ICS d'ici 2025.

À PROPOS D'ICS

ICS, « Initiative for Compliance and Sustainability » est une initiative multisectorielle qui a pour objet l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. ICS est composée d'enseignes de détail dans les secteurs économiques du textile, de la chaussure, des produits électroniques, de l'alimentaire et de l'ameublement et permet aux sociétés membres de collaborer avec des outils partagés, de mutualiser les audits, et ainsi de contribuer à réduire le nombre d'audits simultanés dans les usines. Les usines sont auditées sur la base de 9 critères.



ENGAGEMENT #3

ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL



Au-delà de la fabrication de produits durables et éco-responsables, qui représente l'impact le plus significatif de Aigle, l'entreprise entend utiliser sa part d'influence en participant à faire évoluer les comportements de ses collaborateurs. En 2022, Aigle poursuit ainsi son objectif de sensibiliser ses collaborateurs à ses engagements ainsi qu'à la cause environnementale via des formations et des temps dédiés.

DÉVELOPPER LA FORMATION DES COLLABORATEURS SUR LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Part des collaborateurs formés à des sujets RSE	9.5 % des collaborateurs formés	40 % de nos collaborateurs formés à des sujets RSE

ENGAGER NOS COLLABORATEURS SUR LES SUJETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Nombre de conférences organisées pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et sociaux	4 temps de sensibilisation	Sensibiliser les collaborateurs Aigle aux enjeux environnementaux et sociaux 3 fois par an
INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Tonnage total de déchets du siège et % de déchets valorisés	100 % des déchets du siège triés et collectés 1 498 kg - 1 120 kg de CO ₂ évités	Trier 100 % des déchets du siège de Paris

Prenant en compte les suggestions du comité de mission, Aigle a ajouté en 2022 un nouvel objectif concernant la formation de ses équipes aux sujets RSE.

FORMATION DE NOS ÉQUIPES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

En 2021, la situation sanitaire a compliqué l'organisation de temps de formations à destination de nos collaborateurs. En 2022, Aigle a pu reprendre la dynamique d'organisation de ces formations et a pu former 100 % de l'équipe collection sur des sujets d'éco-conception.

Dans la perspective de porter les engagements de la marque au plus proche des clients, l'objectif de Aigle est de travailler sur un programme de formation de tous les collaborateurs (Siège de Paris, site industriel d'Ingrandes, points de vente).

ENGAGER NOS COLLABORATEURS SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Aigle a réussi à tenir son engagement en proposant quatre conférences de sensibilisation en 2022 sur des enjeux sociaux et environnementaux à destination des équipes. Désormais, l'objectif est d'aller plus loin, en continuant à proposer des temps de sensibilisation encore plus impactants pour toutes les équipes, que cela soit au siège, sur le site industriel d'Ingrandes et auprès des équipes retail.

L'engagement fixé sur le tri des déchets est tenu avec 100 % des déchets triés en 2022 sur le siège de Paris. Dans le prolongement de cette démarche, il est prévu d'étendre le périmètre de réduction des déchets aux bureaux de l'usine d'Ingrandes en France.



ENGAGEMENT #4

SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Convaincu de la nécessité de promouvoir l'économie circulaire à travers son offre, Aigle sensibilise ses clients en leur offrant des solutions pour allonger la durée de vie des produits et proposer des solutions de fin de vie.

Si notre ambition initiale était de faciliter le passage à l'action en sensibilisant les clients à la réparation et à la collecte de vêtements usagés, l'ambition est aujourd'hui de consolider les actions déjà initiées.



DÉVELOPPER LA SECONDE MAIN

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Nombre de sessions ouvertes sur le site de Second Souffle	140 006 sessions ouvertes	250 000 sessions ouvertes en 2022 1

SENSIBILISER RÉGULIÈREMENT À LA RÉPARATION

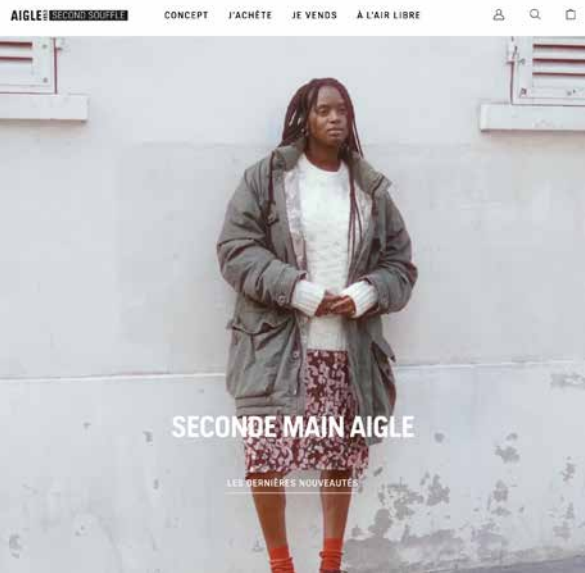
INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Nombre d'ateliers de réparations pour nos clients organisés dans nos boutiques par an	12 ateliers réalisés	Sensibiliser régulièrement à la réparation - 10 ateliers par an 2

DÉPLOYER DES POINTS DE COLLECTE DANS NOS POINTS DE VENTE

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Part de nos boutiques en France équipées d'un point de collecte (box ou non)	100 % de nos boutiques sont des points de collecte en 2022 1 294 kg de vêtements collectés	50 % des boutiques en France sont des points de collecte d'ici fin 2022 3

FAIRE PERDURER « SECOND SOUFFLE », NOTRE SITE DE SECONDE MAIN

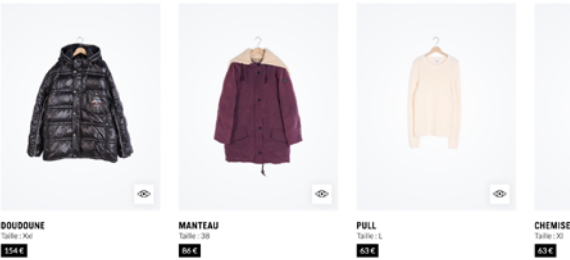
À son lancement en 2021, le site "Second Souffle", qui propose à nos clients de revendre et/ou d'acheter des produits Aigle de seconde main, a remporté un vif succès grâce à la très forte communication déployée autour de ce nouveau service. En 2022, un ralentissement de la fréquentation du site a été observé. Par conséquent, l'objectif d'atteindre 250 000 sessions ouvertes en 2022 n'a pas été atteint. Malgré tout, on observe une vraie appétence des clients pour les produits Aigle proposés en seconde main sur le site, avec un taux d'acheteurs ayant effectué à plusieurs reprises des achats sur "Second Souffle" qui s'élève à 26 %.



UNE DÉMARCHE SIMPLE

Nous avons créé Second Souffle par Aigle pour prolonger le cycle de vie de nos vêtements et bottes. En permettant à nos créations d'être réutilisées, vous agissez avec nous pour une mode plus durable !

NOUVEAUTÉS



SENSIBILISER NOS CLIENTS À LA RÉPARATION

En 2022 Aigle a maintenu son objectif de sensibilisation à travers l'organisation d'ateliers de réparation dans ses boutiques. En 2023, l'objectif visé est de renforcer cette ambition en lançant des services de réparation permanents. Des réflexions et des expérimentations, comme un projet de réparation des parkas, sont en cours et seront approfondies au cours de cette année.

DÉPLOYER DES POINTS DE COLLECTE DANS CHACUN DE NOS POINTS DE VENTE

Aigle s'est fixé un objectif concernant l'équipement de 50 % de ses boutiques de box de collecte d'ici la fin de l'année 2022.

Confronté au manque de place pour installer de telles box dans certains de ses magasins, Aigle a fait évoluer cet indicateur pour mesurer la part de points de vente identifiés comme pouvant collecter des vêtements usagés - revalorisés par un prestataire de collecte et de réemploi/recyclage (détenteurs d'une box dédiée ou non). Cet objectif initial revu a été largement atteint en 2022 avec 100 % des boutiques en France faisant office de points de collecte (vs objectif initial de 50 % en 2022).

ENGAGEMENT #5

PARTICIPER À ET SOUTENIR DES INITIATIVES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le premier objectif opérationnel de Aigle en lien avec la protection de l'environnement concerne la réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, Aigle continue de soutenir différents programmes philanthropiques en lien avec cet engagement et plus particulièrement concernant la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, plusieurs actions concrètes déjà menées par Aigle vont au-delà d'un soutien indirect à des initiatives environnementales.

RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GES D'ICI 2030

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
% de réduction des émissions de GES (scope 1 à 3) vs 2019	N/A Résultats disponibles en 2023 (chiffres 2022)	- 46.2 % d'émissions de Gaz à effet de serre d'ici 2030 (scope 1 & 2) - 55 % par produit vendu

RENFORCER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Montant versé au programme de sauvegarde des Aigles de la LPO & individus sauvés	33 000 € versés à la LPO 17 individus pris en charge dans 4 des 7 centres de soin LPO	Renouveler le contrat de soutien à la LPO sur 2020-2023

INDICATEUR	EN 2022	OBJECTIF
Montant en € HT versé à une association en lien avec la biodiversité	31 514 € HT	Soutenir des projets liés à la préservation de la biodiversité



FOCUS : LE PROJET DE DÉCARBONATION DE L'USINE D'INGRANDES EN FRANCE

Les résultats de notre bilan carbone réalisé en 2019 font figurer l'énergie comme l'une de nos trois sources principales d'émissions de CO₂.

La manufacture représente l'un des postes les plus énergivores du fait de l'étape de vulcanisation du caoutchouc (3,7 millions de kWh consommés en 2019).

Des investissements sont prévus en 2023 pour installer des panneaux photovoltaïques sur le site de l'usine d'Ingrandes, qui produiront de l'énergie renouvelable pour la consommation directe du site. Un premier lot de panneaux a déjà été installé en 2022 et trois autres sont à venir en 2023. Ces installations devraient permettre de générer environ 1 MWh, soit 30 % de la consommation d'électricité totale du site.

En parallèle, un projet de rénovation d'une partie de la manufacture mis en place progressivement d'ici 2030 prévoit l'isolation de la toiture et des murs ainsi que l'installation d'une pompe à chaleur réversible - afin de tendre vers un arrêt de la fourniture en gaz naturel.

RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE GES DE 46 % SUR LES SCOPE 1 & 2 ET DE 55 % PAR PRODUIT VENDU D'ICI 2030

Pour Aigle, la protection de l'environnement passe avant tout par la réduction des impacts liés à l'ensemble de sa chaîne de valeur. C'est pourquoi, afin de respecter l'Accord de Paris et pour être à la hauteur des enjeux climatiques, un plan de réduction des émissions de GES de Aigle, basé sur un bilan carbone (scopes 1 à 3), a été construit pour inscrire l'entreprise dans une trajectoire réaliste et ambitieuse. En 2022, Aigle a déposé un dossier auprès de la Science Based Targets Initiative pour soumettre sa stratégie de réduction des émissions et évaluer sa contribution à l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré (en attente de validation sur 2023).

Aigle vise donc :

- ➡ une réduction de 46 % de ses émissions de GES en valeur absolue sur les scopes 1 et 2
- ➡ une réduction de 55 % par produit vendu pour le scope 3.

RÉSULTATS DE NOTRE BILAN CARBONE DE 2019

Émissions de GES Scope 1	1 576 tCO ₂ eq
Émissions de GES Scope 2	227 tCO ₂ eq
Émissions de GES Scope 3	89 171 tCO ₂ eq
Empreinte carbone totale	90 974 tCO ₂ eq

Les émissions de scope 3 représentaient en 2019 98 % de l'empreinte carbone de Aigle. Sur ces émissions, environ 70 % étaient liées à la fabrication des produits et 6 % au transport (fret et transport des collaborateurs Aigle).

Les émissions de scope 1 et 2 représentaient quant à elles les 2 % restant et correspondaient aux consommations d'énergie du site industriel d'Ingrandes, du siège social de Paris et des magasins.



Un nouveau bilan carbone réalisé en 2023 (chiffres 2022) permettra de savoir si Aigle est en bonne voie pour atteindre ses objectifs. Aigle travaille en 2023 sur le détail de son plan d'action.

ALLER PLUS LOIN DANS LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Afin d'aller plus loin dans la protection des écosystèmes, et sur une suggestion du comité de mission, Aigle a prévu de mener une étude visant à mesurer l'empreinte de ses activités et produits sur la biodiversité. Cette empreinte permettra de construire un plan d'actions afin de limiter l'impact des activités de l'entreprise sur les écosystèmes.

Cette démarche, dont Aigle est convaincu qu'elle est essentielle, demande une implication conséquente de ses équipes. Afin de réaliser sereinement cette étude, le choix a été fait de concentrer les efforts de la marque sur sa feuille de route climat pour lancer la démarche biodiversité dans un second temps.

LES ENSEIGNEMENTS DU COMITÉ DE MISSION POUR L'ANNÉE #2



“ Aigle est une des rares et magnifiques marques de mode françaises dont l'engagement en faveur de la performance sociale et environnementale se vérifie de saison en saison. Avec un site industriel en France, une réelle volonté d'éco-concevoir ses produits et une démarche transparente sur leur traçabilité, beaucoup a déjà été fait. Mais il reste beaucoup à faire ! Et je sais que la direction et les propriétaires de Aigle sauront être au rendez-vous de leur belle ambition.”

PIERRE-FRANÇOIS LE LOUËT
PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU PRÊT-À-PORTER FÉMININ ET PRÉSIDENT DE NELLY RODI



“ Le travail d'Aigle dans le déploiement de sa démarche de société à mission est particulièrement riche d'enseignements. Deux années de structuration et de lancement de chantiers, dans un contexte particulièrement complexe pour le secteur, ont permis de mesurer le sérieux et le pragmatisme de son engagement notamment dans la confrontation de son plan d'action initial à la réalité. La capacité d'Aigle à se réinterroger, à répondre aux requêtes du Comité de mission, à réévaluer ses objectifs et les moyens à déployer face aux difficultés ou encore à identifier comment gagner en pertinence et en efficacité, sans perdre de vue la mission qu'elle s'est fixée en font un cas d'école.”

ALBANE GODARD,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FONDATION GOODPLANET



“ Depuis deux ans, Aigle a choisi la voie ambitieuse d'Entreprise à Mission. En progressant sur de nombreux axes, Aigle a démontré sa capacité à contribuer, à son échelle, à rendre la vie meilleure et la planète plus habitable. Le Groupe MF Brands est fier de proposer aussi des bottes Aigle de haute qualité fabriquées en France. Aigle fêtera cette année ses 170 ans d'existence. Une aussi longue histoire ne peut qu'inspirer la marque dans sa démarche engagée et responsable.”

PIERRE-ANDRÉ MAUS,
VICE-PRÉSIDENT MAUS FRÈRES SA

CONCLUSION : LES PERSPECTIVES POUR 2023-2024



De par les efforts des équipes ainsi que des discussions engagées avec le comité de mission, les deux premières années de Aigle en tant que société à mission ont été riches en enseignements.

Aujourd'hui, malgré une conjoncture actuelle difficile pour tous les secteurs, en particulier celui du textile, Aigle maintient ses ambitions. L'objectif principal à court terme va viser à définir des plans d'actions opérationnels, pour garantir le déploiement des actions définies, et à ajuster le rythme de déploiement de la feuille de route.

Aigle souhaite aussi capitaliser sur les chantiers et les avancées les plus importantes mises en place en 2022 telles que l'éco-conception, la traçabilité et la décarbonation de notre usine d'Ingrandes.

Des réflexions ont également été initiées et seront poursuivies concernant la protection de la biodiversité, la construction d'une offre de service de réparation et la formation des équipes, et en particulier les forces de vente.

Enfin, conscient de l'urgence climatique, Aigle a pris la décision de mettre en place une mesure carbone annuelle afin de suivre encore plus régulièrement les résultats de l'ensemble des actions déployées.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION AIGLE

Par ordre alphabétique

YANN ARTHUS-BERTRAND

Né en 1946, Yann Arthus-Bertrand s'est toujours passionné pour le monde animal et les espaces naturels. Très vite, il utilise l'appareil photo pour consigner ses observations en complément de l'écriture. En 1992, Yann lance le projet photographique sur l'état du monde et de ses habitants : La Terre Vue Du Ciel. Prolongeant son engagement pour la cause environnementale, Yann crée alors la Fondation GoodPlanet. Depuis 2005, cette organisation reconnue d'utilité publique a pour objectifs de placer l'écologie et l'humanisme au cœur des consciences et de susciter l'envie d'agir concrètement pour la terre et ses habitants. En mai 2017, il ouvre avec sa fondation le premier lieu dédié à l'écologie et à l'humanisme à Paris, Le Domaine de Longchamp situé au cœur du Bois de Boulogne. Le Domaine offre gratuitement un espace d'expérimentation fait d'œuvres engagées, de rencontres et de partage, pour vivre l'expérience d'une écologie généreuse.

C'est cet engagement qui lui vaut d'être nommé en 2009 « Ambassadeur de bonne volonté » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il commence alors la réalisation de plusieurs documentaires sur l'environnement et l'humanisme : Home en 2009, Planète Océan en coréalisation avec Michael Pitiot en 2011, La soif du monde en 2012, Human en 2015 et Terra la même année.

Yann Arthus-Bertrand s'est lancé dans un nouveau défi en coréalisant avec Anastasia Mikova Woman qui a vu le jour le 4 mars 2020. Ce film est entièrement consacré aux femmes du monde entier, a suscité plus de 3 ans de tournage, 60 pays visités, et des milliers d'interviews.

Son dernier documentaire, Legacy, notre héritage, réalisé à partir d'images d'archives est sorti début 2021. Il travaille actuellement sur plusieurs nouveaux projets d'expositions photos ainsi que de films et documentaires, dont France, une histoire d'amour.

MAËVA BESSIS
Directrice générale de LA CASERNE

Maëva Bessis est la directrice générale de LA CASERNE. Diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion, elle commence sa carrière chez Nina Ricci au service digital pour rejoindre l'équipe de L'Exception en 2012. Elle participe au succès de l'entreprise et occupe le poste de directrice marketing pendant 3 ans avant d'en devenir la directrice générale adjointe. Passionnée par la nature et les écosystèmes, elle remporte en 2019 l'appel à projet lancé par la Mairie de Paris pour créer un lieu dédié à la mode responsable. Installé dans l'ancienne Caserne de pompiers Château Landon du 10^e arrondissement de Paris, le lieu héberge plus d'une quarantaine d'acteurs engagés pour transformer l'industrie de la mode. Du prêt-à-porter à la maroquinerie en passant par l'innovation responsable, Maëva Bessis entend faire de ce lieu « un lieu de rassemblement, un lieu de recherche mais aussi un lieu de culture et de fête, créateur de lien social ». En pleine crise du covid, elle participe aux réflexions du Comité stratégique de filière Mode et luxe et contribue au rapport « Relocalisation et Mode durable » publié en janvier 2020.

GUILLAUME GIBAUT
Fondateur et président du Slip Français

Guillaume Gibault, 36 ans, Parisien, entrepreneur, fondateur et président du Slip Français, marque de vêtement fabriqués localement en France. Avec 120 collaborateurs et 30 ateliers partenaires à travers l'hexagone et plus de 20M€ de chiffre d'affaires, Le Slip Français est une entreprise à mission qui vise à « réinventer avec panache l'industrie textile française ».

ELISABETH LAVILLE
Fondatrice et directrice d'UTOPIES

Diplômée d'HEC en 1988, Elisabeth créé cinq ans plus tard UTOPIES, le premier cabinet de conseil français dédié au développement durable. Elle est depuis reconnue comme l'une des expertes européennes du développement durable, a reçu le Prix Veuve Clicquot de la Femme d'Affaires de l'année en 2008 et a été faite Chevalier de la Légion d'Honneur cette même année. Elle est l'auteur du best-seller « L'entreprise verte » et de plusieurs autres ouvrages.

Élisabeth Laville et l'équipe d'UTOPIES ont accompagné de nombreux clients de tous horizons à l'élaboration et à la mise en place de stratégies développement durable, allant de pionniers de la RSE comme Veja, Le Slip Français, Ben & Jerry's, Nature & Découvertes ou Interface, à de grands groupes internationaux comme Danone, Kering, Carrefour, Sodexo, L'Oréal, etc.

Elle siège au Conseil d'Administration de Nature & découvertes, de Rabot Dutilleul et de plusieurs ONG ou fondations (dont Unis-Cités et la Fondation Tour du Valat).

PIERRE-FRANÇOIS LE LOUËT
Président d'honneur de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin et Président de Nelly Rodi

Diplômé de l'ESCP Europe et de l'Institut Français de la Mode, Pierre-François Le Louët débute sa carrière chez L'Oréal avant de rejoindre l'agence de conseil NellyRodi fondée par sa mère à Paris. Il est président de NellyRodi depuis 2003 ainsi que des filiales de New York et Tokyo.

Après avoir été Président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin jusqu'en juin 2022, il en est depuis le Président d'honneur. Pierre-François Le Louët est également Vice-Président de l'Union Française des Industries Mode Habillement, de l'Union Française des Arts du Costume et de France Industries Créatives. Il est administrateur et secrétaire du Bureau de l'Institut Français de la Mode. Il est également chevalier dans l'Ordre des Arts & Lettres.

PIERRE-ANDRÉ MAUS
Vice-Président Maus Frères SA

Pierre-André Maus, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de lettres, diplômé de l'Insead, a commencé sa carrière dans le conseil avant de rejoindre le Groupe familial suisse Maus Frères SA dont il est Vice-Président.

Il est administrateur des principales sociétés du Groupe, composé des Grands Magasins Manor en Suisse et des marques Lacoste, Aigle, The Kooples, Tecnifibre et Gant.

Pierre-André Maus préside depuis 2022 la Fondation Lacoste. Il est également administrateur des Arts Décoratifs.

LAETITIA RAMBAUD
VP Brand & Positive Impact

Diplômée de l'Esmod International en management du cycle de vie de la mode, Laetitia Rambaud a plus de 25 années d'expérience dans le domaine de la mode et des cosmétiques. Après un début de carrière chez le styliste belge Dries Van Noten, elle entre chez Sephora en 2004, où elle dirige la publicité et les relations presse avant de devenir Directrice de la communication puis Directrice Marketing marque. Elle y met en œuvre des campagnes créatives et innovantes pour faire rayonner la marque Sephora.

Depuis 2022, elle occupe le poste de VP Brand & Positive Impact, dans lequel elle s'engage à relever les défis d'une marque au savoir-faire unique.

ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS
DU COMITÉ DE MISSION EN 2022

RÉUNION N°1
16 MARS 2022

- ➡ Présentation des grands enseignements de l'audit par l'Organisme Tiers Indépendant, le groupe Y - Nexia
- ➡ Présentation des propositions de mise à jour des objectifs opérationnels et des indicateurs de Aigle
- ➡ Présentation par Aigle des avancées du projet traçabilité aux membres du Comité
- ➡ Présentation de la roadmap 2022 des projets liés à la mission de Aigle aux membres du Comité

RÉUNION N°2
13 DÉCEMBRE 2022

- ➡ Présentation de Valérie Dasser aux membres du Comité de mission
- ➡ Retour sur les projets menés et les indicateurs liés aux engagements d'Aigle et leurs évolutions
- ➡ Présentation des avancées d'Aigle concernant l'éco-conception en lien avec les exigences de la Loi AGECE
- ➡ Présentation du plan de décarbonation du site d'Ingrandes et du nouveau concept de magasin Aigle

AIGLE₁₈₅₃